VOL. X. MANITOBA. No. 2[illegible]

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 9 DÉCEMBRE 1880

AVIS IMPORANT
AUX
Voyageurs et Fréteurs.

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

Le public est informé que la Traverse Fisher, ci-devant Batoche sera en opération aussitôt que l'eau permettra la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin d'Humboldt [illegible] chemin direct a été ouvert jusqu'au rapide de la Rivière Saskatchewan [illegible]. Ce chemin traverse un bras de la Rivière Canard, vis-à-vis l'Eglise. Un pont [illegible] dont où les voyageurs pourront traverser sans peine. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre, et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Fisher P. O., 14 Janvier 1880. 2m

Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année:

20 locomotives;
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département;
20 Wagons de seconde classe;
3 wagons d'express ou de bagage;
3 wagons de poste et wagons fumoirs;
240 wagons de fret couverts;
100 wagons de fret découverts;
2 charrues pour le déblayage de la voie;
2 charrues à neige;
2 charrues en saillie;
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada, et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,
F. BRAUN.
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880. 45-f

De Grands Avantages
SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario, pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à
A. S. MALLOCH.
St. Boniface

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Taché et Provencher, St. Boniface.

22 Juin, 1880. 4f

STOBART, EDEN & CIE.
Grande Rue—Winnipeg.

Attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur la grande réduction du prix de leurs marchandises.

VIENNENT D'OUVRIR

Etoffes à Robes, Manteaux en Draps, Manteaux en Pelleterie, Costumes pour danse, Ceinture en Satin et en soie, Ceinture en velour, broché noir et couleur. Draps à manteau pour Dame, Sette de toilettes, Rubans soie satin et pluche, Dentelles point d'Alençon Bruxelle etc., etc.

Et une quantité d'autres Marchandises trop long à énumérer.

Stobart, Eden & Cie.

14 Octobre, 1880 –12m

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Ce remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les côtés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, [illegible], écorchures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissentérie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps; il est bien connu où l'on s'en sert; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même un usage complète; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné peuvent être assurés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maîtriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez
TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba!
Grande Rue Winnipeg.

DAN'L. CAREY
AVOCAT, NOTAIRE, &C.
Grande Rue—Winnipeg,
Vis-a-vis le Palais de Justice.
ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

BROWNE OLDFIELD & C.,
GRENETIERS.
Successeurs de W. H. DISBROWE.

Ouvriront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Grains de semences,
de legumes,
de fleurs.

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Avis.

Le Dr. T. [illegible] a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de Mr GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL
AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC
Bureaux: Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.
2 Juin, 1880.

PERDU!

Voilà à peu près deux mois, deux bœufs, dont un noir âgé de [illegible], l'autre gris, âgé d'environ six ans, appartenant autre fois à Jérome Falcon de la Pointe de Chênes; l'autre rouge blanc, âgé de deux ans, égaré dans le même temps. Aucune personne qui les ramènera au soussigné sera libéralement récompensé.

A. S. MALLOCH.
St. Boniface, 25 Aout 1880.

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en plein rapport.

Débentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tarifés par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX:—Bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gérant.
Winnipeg 21 Aout 1880.

DES SOUMISSIONS
CACHETEES

Endossées "soumissions pour nivellement et drainage" adressées au soussigné seront reçues par le Département des Travaux Publics jusqu'à

Midi, le 10 Septembre prochain,

pour les ouvrages suivants savoir:

1o. Pour enlever de 8000 à 10,000 verges cubes dans l'élargissement et le creusement de Colony Creek.

La soumission devra donner le prix par verge cube.

2o. Pour niveler et niveler à demi la grande route qui va au Nord Ouest, vers Stony Mountain depuis l'extrémité de la rue Logan.

La soumission devra donner le prix par "rod" pour l'ouvrage qui devra être semblable à celui fait en Ville de même que le prix du fossé et du nivellement sur un côté du chemin seulement.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié de Banque égale à cinq par cent de la somme totale pour l'ouvrage soumissionné, ce chèque appartiendra au Gouvernement si le soumissionnaire refuse de compléter le contrat qui lui serait accordé, tel chèque sera remis au soumissionnaire malheureux; mais dans le cas du soumissionnaire heureux ce chèque sera retenu comme garantie de la due exécution du contrat.

Pour renseignements ultérieurs et la formule de soumission s'adresser au Bureau du Soussigné.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.
Bureaux des Travaux Publics
30 Aout 1880.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées marquées "Pour la Surintendance du Nord Ouest du Département des Affaires des Sauvages" seront reçues au bureau du soussigné, jusqu'à

MIDI LE [illegible] JOUR DE SEPTEMBRE PROCHAIN,

pour l'approvisionnement suivant requis par le Département des affaires des Sauvages pour la Surintendance des affaires du Nord-Ouest, savoir:

2,000 sacs de farine XXX,

La livraison devra se faire au Fort Ellice le 1er octobre 1880.

Des échantillons devront accompagner les soumissions.

Toute soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables disposées à cautionner l'exécution du contrat.

On pourra se procurer les autres renseignements au bureau du soussigné.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse des soumissions.

JAS. F. GRAHAM,
Surintendant Int. des Sauvages.
Bureau des Sauvages 10 Aout 1880.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE
Canadien.

Soumissions pour Hangards pour Transfert du fret à Emerson.

Le Soussigné recevra des soumissions endossées "Soumissions pour Hangars pour Transfert du fret" jusqu'à

MIDI, SAMEDI LE 11 SEPTEMBRE PROCHAIN

pour la construction à Emerson d'un Hangar de 300 pieds de long destiné au Transfert du Fret.

On peut voir les plans et devis et obtenir des blancs de soumissions au Bureau de l'Ingénieur du District à Winnipeg le et après le 2 septembre prochain.

Par Ordre,
COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingénieur en Chef.
Bureau du Ch. de Fer P. C.
Winnipeg 26 Aout 1880.

Département des Chemins de Fer et Canaux.

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées et séparées endossées "Soumission pour l'achat du Steamer du gouvernement

"LADY OF THE LAKE"

"Soumission pour l'achat du steamer du gouvernement

"LOUISE THOMPSON"

seront reçues par le Soussigné à Winnipeg jusqu'à midi

Vendredi le premier Octobre prochain.

Le "Lady of the Lake" est en ce moment au Portage du Rat, Lac des Bois, près de la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, et le "Louise Thompson" est au Fort Francis.

Pour renseignements ultérieurs, s'adresser à,

WILLIAM SKEAD,
Agent,
Dépt. des chem. de fer et canaux.

LE " METIS. "

Jeudi, 9 Decembre 1880.

A bon entendeur, Salut !

Pendant la dernière campagne électorale qui vient de se terminer par la victoire du candidat libéral M. McMillan, certains orateurs ont jugé à propos de parler du *Métis* et de son modeste format avec un pédantisme et un mépris qui n'avait nullement sa raison d'être.

Ce n'est pas que leurs remarques nous affectent un tant soit peu, ou que nous nous soucions guère de ce que ces beaux diseurs persent de notre journal, mais nous tenons à ne point leisser passer inapperçues ces attaques injustifiables et un peu trop cavalières.

Les journaux ne se mesurent pas à la vergé ou au pied carré, mais d'après les intérêts qu'ils représentent et le mérite des écrits qu'ils contiennent. Sous ce rapport, malgré la modestie de notre format, nous avons la prétention de croire que nous pouvons soutenir le parallèle avec la presse Anglaise de cette Province.

La " Gazette Royale " comme on s'est plu à l'appeler n'est pas seulement l'organe de L'Hon. Député de Provencher, le chef reconnu de la population Française de Manitoba : mais elle est aussi l'expression juste des sentiments de cette population et est demeurée jusqu'à présent fidèle à sa mission.

Le *Métis* est le seul journal publié en langue Française dans toute l'étendue du Nord-Ouest, et est aujourd'hui le doyen des journaux de Manitoba.

Bien d'autres, depuis notre existence, ont vu le jour sous des auspices plus brillants, ont revêtu une toilette plus somptueuse et ont eu des bourses mieux garnies que la nôtre pour les maintenir et leur donner de la vogue ; cependant leur carrière en général a été de courte durée et le plus grand nombre n'ont vécu que ce que vivent les roses.

Le *Métis* répond d'un besoin de notré population de revendiquer ses droits et privilèges et parfois de signaler les injustices qui lui sont faites.

Ce n'est point pour nous, une spéculation pécuniaire, mais une œuvre patriotique fondée dans le seul but d'être utile à l'élément français de cette Province et du Nord Ouest.

Quelque *petit* que nous soyons nous avons autant de vitalité que bien d'autres de nos confrères et les Goliath qui nous traitent du haut de leur *grandeur* ne nous effraient nullement.

Le *Métis* continuera à aller droit son chemin en dépit des petits airs de mépris de ces discoureurs et se permettra comme par le passé, de ne point les consulter sur la toilette qui lui convient de prendre, si nous avons des suggestions à recevoir à ce sujet, ce n'est pas à eux à qui nous nous adresserons

Soyons Economes.

Il paraitrait qu'il sera soumis aux conseillers de notre municipalité, un projet de règlement accordant un salaire aux membres du Conseil. Il nous semble que si les conseillers favorables à ce projet croient leurs service assez précieux pour exiger d'être rémunérés, ils devraient au moins attendre que les électeurs leur aient donné un certificat de satisfaction en les élisant de nouveau. Les élections ont lieu dans quelques jours, alors pourquoi avoir attendu jusqu'à une époque aussi avancée pour parler de salaire? Nous croyons d'ailleurs, qu'il serait illégal de payer les conseillers pour leurs services durant le temps qui s'est écoulé avant l'adoption d'un règlement leur accordant une indemnité, et nous espérons qu'aucune tentative ne sera faite dans ce sens.

Il est du devoir de tous les citoyens d'assister au conseil afin de connaître ceux des conseillers qui travaillent pour le public, ainsi que ceux qui ne songent qu'à leur propre intérêt en voulant se partager le surplus qu'il y a aujourd'hui dans la caisse municipale.

La *Minerve* a reproduit la semaine dernière un discours très renseigné et tout imprégné de patriotisme sur l'émigration canadienne Française, et les moyens de repatrier quelques uns de nos compatriotes et conserver intactes notre langue et notre foi, chez ceux qui sont forcés de vivre à l'étranger. C'est un beau morçeau d'éloquence très pratique qui fait honneur à M. J. Tassé qui en est l'auteur.

Le groupe Français de Manitoba n'a pas été oublié par M. Tassé. Nous le remercions des paroles sympathiques qu'il a eu pour nous, que la distance fait malheureusement oublier trop souvent.

D'après M. Tassé, la population Française dans l'Amérique du Nord atteindrait le chiffre de 1,334,000 âmes.

En 1765 nous comptions à peine 84,000. Avec de telles forces d'expansion un peuple n'a rien à craindre de l'avenir.

Le Rev. Pere Hert, O. M. I.

Voici les détails qu'on a pu obtenir sur le triste sort du Rév. Père Hert, O. M. I., trouvé mort le 15 octobre dernier, près de Battleford. Le défunt avait la charge de cette mission, et s'y occupait, non seulement à exercer son ministère mais aussi à faire l'école à un grand nombre d'élèves. Il employait généralement ses loisirs à parcourir et à étudier le pays environnant, parsemé comme on le sait de nombreux lacs. Le 14 octobre, il partit, suivant son habitude, accompagné d'un de ses élèves, pour une course dans la plaine. Ce dernier senti bientôt le froid le gagner et revint à la ville, laissant le Père continuer seul son excursion. Vers cinq heures, ce jour là, des chasseurs le virent sur la côte ouest des Rapides. Le Père, qui venait de charger sur ses épaules le produit de sa chasse, leur sembla reprendre la route pour revenir à la mission, en passant à l'ouest du lac. Ce fut la dernier fois qu'on le vit avant sa mort. Le lendemain, 15 octobre, on s'étonna de son absence prolongée, et appréhendant un malheur, on se mit à sa recherche. Il lui était déjà arrivé de s'égarer. L'an passé, notamment il s'était arrêté à l'endroit connu sous le non de *La Crosse Butte*, mais au lieu de prendre au nord pour regagner sa mission, il avait pris au sud, et marchait ainsi dans une direction diamétralement opposée à son but lorsqu'on vint à son secours.

Guidé par les indications des chasseurs, un parti de la police à cheval se porta donc du côté des Rapides où le missionnaire avait été apperçu par eux la veille. On retrouva là ses traces, qu'on suivit jusqu'au nord des Rapides, à trois milles de la ville, où l'on trouva son cadavre gelée. On ne s'explique pas parfaitement comment le missionnaire ait pu ainsi trouver la mort en cet endroit, qu'il connaissait du reste, très bien, et situé si près de la ville. On croit qu'il se sera égaré, et que, s'étant reconnu lors qu'une fois il avait atteint la partie ouest des Rapides, il aura traversé à gué. Ses habits semblaiet en effet avoir été fortement trempées. Cela fait il se sera assis, brisé de fatigue, et bientôt, gagné par le froid, se sera endormi pour ne plus se réveiller.

Les restes mortels du défunt ont été transportés à la ville. Le magistrat stipendiaire, chargé de faire l'enquête, dut, en l'absence de médecin, recourir au sergent d'hôpital Price pour faire l'examen du cadavre D'après ce dernier, le missionnaire n'aurait eté la victime ni d'un assassin, ni d'un malfaiteur quelconque, mais aurait succombé aux privations et aux fatiques. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 18 octobre. Le Rév. Père Lestanc, qu'on avait mandé pour la circonstance, présidait la cérémonie. Le Père Hert était natif d'Alsace et avait fait ses classes à Strasbourg Arrivé dans le pays depuis deux ans seulement, il s'était gagné la bienveillance de tous, et sa mort sera universellement regrettée. Il n'avait pas encore atteint l'âge mûr.—*Saskatchewan Herald*.

Notre population Francaise.

Sous ce titre, nous lisons dans le journal *The Capital*, de Fredericton N. B.

" Le bureau de l'éducation doit être félicité sur le succès qui a couronné ses efforts pour intéresser la population française de la province dans l'œuvre scolaire ; et, chose fort encourageante, nous remarquerons que cette classe de nos concitoyens est, proposition gardée, pour la première fois aussi bien représentée que les Anglais. Nous avons vu à Québec ce que l'éducation peut faire parmi les Français Nulle part en Amérique trouverez-vous une société plus polie, mieux cultivée, plus brillante, que dans la vieille capitale. "La population acadienne du Nouveau Brunswick a été négligée d'une manière honteuse ; plus que cela elle a été représentée sous de fausses couleurs et calomniée d'une manière atroce. Le joug de la race des vainqueurs a été lourd pour elle. En théorie, il y a longtemps qu'elle est admise aux droits d'égalité ; mais elle n'en a jamais joui en pratique et elle n'a pas été seule à y perdre, car la province a été par là privée des avantages qui auraient résulté de l'éducation d'une classe de ses citoyens qui a fait preuve, en d'autres pays, et sous des auspices plus favorables, de traits de caractère précieux pour une nation. Le grand crime d'un Français, aux yeux du commun des Anglais, c'est de ne pas être anglais. Il a beau être bon citoyen, pour un trop grand nombre de gens, sa nationalité le condamne. Quand on considère que les deux races ont vécu côte à côte pendant plus d'un siècle au Nouveau-Brunswick, l'ignorance qui prévaut au sein de la nationalité dominante sur le caractère de ses concitoyens moins nombreux, est étonnante. Elle égale celle du bostonnais qui avait invité à dîner un certain nombre d'officiers français qui étaient venus prendre part à la révolution Quand la soupe fut servie, chaque invité trouva dans son assiette une énorme grenouille, aussi verte qu'au sortir de la grenouillère de la commune. Il y a un ou deux ans, il nous vint de Frédéricton une excursion du Madawaska. L'opinion universelle des citadins fut au plus haut degré possible favorable aux étrangers et on exprima librement l'espoir que des rapports plus étroits s'établiraient avec eux. Que l'on comprenne une fois la population française, et on ne pourra que l'estimer hautement."

" L'œuvre qui vient de si bien commencer à l'école normale sera suivie avec une grande attention. Ce n'est pas trop dire que c'est l'inauguration d'une ère nouvelle dans l'histoire des écoles du Nouveau-Brunswick."

Un episode de la persecution.

Nous lisons dans l'*Univers* :

Le 9 avril dernier, un agent de l'administration se présentait au couvent des RR. PP. Carmes de Paris, pour y opérer une sorte d'enquête. Ceux qui connaissent le R P. A....., supérieur de la communauté, le retrouveront, croyons nous, dans le colloque suivant, qui s'engagea. Nous savons qu'il a déjà couru toute la presse, mais inexact et surchargé Au lendemain de la violence dont les RR. PP. Carmes viennent d'être l'objet, il est piquant d'en rappeler le souvenir. Nous le reproduisons aujourd'hui, dégagé des amplifications qu'on lui a fait subir. Nous le tenons d'une source que nous avons tout lieu de croire exactement renseignée.

Donc, le 9 avril, au moment où le supérieur sortait de la maison, le délegué enquêteur se présente, demandant à lui parler. Le R. P. A.... l'introduisit au parloir extérieur.

—Monsieur, lui dit le délégué, je vous prie d'excuser ma démarche : je suis envoyé par l'administration pour vous poser quelques questions d'ailleurs fort insignifiantes

—Dans ce cas, monsieur, ce n'était pas la peine de vous déranger, ni mois. Après un aveu de ce genre, c'est me supposer bien naïf que de compter sur mon empressement à repondre quand même. Mais je suis bon enfant. Parlez monsieur, je vous écoute. Je verrai si je peux vous répondre.

—Je suis chargé de vous demander le nom de votre fondateur.—

—Notre fondateur ? C'est le prophète Elie.

—Comment cela s'écrit-il ?

—Comme ça se prononce.

—Tout un mot ?

—Si vous voulez.—

Et il écrivit n'en faisant qu'un seul mot. Le réverend père, pour ne pas l'exposer au rire de ses commettants, eut la charité de lui venir en aide. Et les questions se poursuivent.

—Est-ce que votre fondateur vit encore ?

—Précisément, monsieur et, chose prodigieuse, bien que déjà très-âgé, car il est plus que centenaire, il a conservé le parfait usage de toutes ses facultés.

—C'est vraiment prodigieux. A t il obtenu l'autorisation ?

—Il eut bien de la peine, Jézabel n'y voulait pas entendre, mais Jéhu finit par l'accorder.

—Jéhu ? Je ne me souviens pas.

—Oh ! ce n'est pas étrange. Les ministères, depuis celui-là, se sont succédé si nombreux ?

—Mais alors, vous êtes parfaitement en règle ?

—Nous l'espérions, du moins ; mais votre présence ici, et l'office que vous y remplissez, témoignent précisément que le ministère actuel trouve vicieuse cette reconnaissance, sans doute parce qu'elle est très ancienne.

—Où est votre maison-mère ?

—Nous n'avons pas de maison-mère. Mais si c'est du berceau de notre ordre que vous voulez parler, c'est le mont-Carmel.

—Le mont Carmel .....dans quel département ?

—C'est un anneau isolé de la chaine des Pyrénées.

—Combien êtes-vous ici ?

—Nous sommes six pères.

—Ainsi vous êtes douze ?

—Mais non, monsieur, *six religieux prêtres*.

—Vous avez aussi des frères servants ?

—Oui, monsieur,

—Vous n'êtes pas plus de six religieux prêtres ?

—Non, monsieur, et l'on nous considère pourtant comme un péril social.

—Quelles sont vos occupations ordinaires ? Vous prêchez, n'est-ce pas ?

—Oui, monsieur, et nous confessons aussi, rien que pour la consolation de rendre la paix aux consciences. Si jamais il vous plaît monsieur, de ménager un peu de de cette consolation à quelqu'un de nous, vous verrez par vous-même que nous sommes plus bienveillants que redoutables.

—Oh ! Je le sais bien. En somme, vous êtes reconnus ?

—Connus et reconnus, vous dis je, depuis déjà des siècles, mais le gouvernement de la republique ne veut nous reconnaître, que pour nous supprimer.

—Oh ! soyez sûr que tout s'arrangera.

Et la séance fut levée.

NOUVELLES DU CANADA.

Le Parlement Fédéral se réunit aujourd'hui à Ottawa.

La Législature d'Ontario se mettra en session le 15 janvier prochain et celle de Québec au mois de février.

Les honorables MM. J. A. Mousseau, Président du Conseil Executif et Adolphe Caron ministre de la Mélice ont été élus par acclamation.

M. Godin ancien député est l'adversaire de M McConville dans le comté de Joliette. L'élection a lieu aujourd'hui.

M. F. X Delaunais de St Léon comté de Maskinongé, se propose d'emigrer à Manitoba le printemps prochain. Il doit aller visiter la province. Ce monsieur a déjà vendu ses propriétés immobilières à St Léon. D'autres se proposent d'imiter un exemple si patriotique et veulent aller grossir le nombre de nos compatriotes là-bas, et apporter leur contigent à l'influence française à Manitoba.

M. Harnois, aussi de St. Léon se propose d'aller s'établir en même temps, à St. Albert qui est situé 9 milles à l'ouest du fort Edmondton et à 900 milles de St. Boniface. St Albert, ville florissante déjà, est le siège d'un évêché possède un couvent, un collège, un moulin à farine et un moulin à scie, et compte une nombreuse population canadienne.

M. Harnois va rejoindre ses frères, déjà à St. Albert depuis quelques années.—*C. de Maskinongé.*

—Timoléon entre dans une librairie.

—L'*âne*, s'il vous plaît.

—Impossible, monsieur il est épuisé.

—C'est révoltant ; je vais me plaindre à la Société protectrice des animaux !

Nouvelles Locales

—Enfin nous avons de la neige !

—La cour du comté de Lisgar siége aujourd'hui.

—L'Hon. Juge Dubuc devra aller présider la cour de Emerson mardi prochain.

—Séance extraordinaire du conseil de notre municipalité ce soir Avis aux intéressés.

—Le conseil municipal de St. Norbert à tenu une séance lundi dernier sous la présidence de Alexandre Kittson, M.P.P. Préfet.

—Hier était la fête de l'Immaculée Conception. Le sermon a été donné à la cathédrale par le Rev. M. Forget Directeur du Collége.

—A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, MM Stobardt, Eden& Cie, ont fait une grande reduction dans le prix de toutes leurs marchandises. M. Lanctot invite ses amis et le public en général à aller lui faire une visite.

—La requête en faveur de l'octroi d'une charte pour la construction d'un nouveau pont sur la Rivière Rouge, est déposé à l'Hôtel National de MM. Prince, et tous les citoyens qui n'ont pas encore signé cette requête sont priés de le faire au plustôt.

—Nous avons eu le plaisir d'examiner une très jolie toile pour fenêtre peinte par M. Guillaume Gauvreau Ce jeune artiste arrivé recemment de Québec, est le frère de M. le Conseiller Gauvreau, de St. Boniface. Déjà quelques commandes ont été faites à notre compatriote qui est certain de se faire ici une position avantageuse.

—L'élection de Winnipeg s'est terminée samedi dernier par la victoire de M. D. H. McMillan qui a obtenu une très forte majorité sur ses deux adversaires.

Les votes donnés sont comme suit

D. H. McMillan, Indépendant....	437
H. M. Howell. Candidat du gouvernement..........................	146
D. B. Woodworth. oppositionniste..................................	129
Total	712

VARIETES.

M X., homme d'affaires, a fait insérer dans les journaux l'avis suivant :

"Envoyez moi cinquante centimes par lettre affranchie, et je vous donne la recette pour gagner 10,000 francs de rente."

Les lettres arrivent par milliers. et M. X. répond très sincèrement à ses correspondants :

"Le moyen de gagner 10,000 francs de rente c'est de faire ce que je sais."

*
* *

Mot d'enfant ;

Un de nos amis, qu'une indisposition sérieuse retient au lit depuis assez longtemps, fait à sa petite fille âgée de six, la question suivante ;

—Dis-moi, Lilie si le bon Dieu me prenait, aurais-tu du chagrin de ne plus me voir ?

—Oh, non ! papa, puisque nous avons ton portrait à la maison.

*
* *

Marcus est amené dans une soirée et présenté comme un des plus brillants échantillons des Provençaux.

On lui demande s'il est de Marseille ; il répond que non, au grand étonnement de l'ami qui l'a conduit et qui, une fois seul avec lui, lui demande à son tour le motif de sa réponse :

—Eh dame, fit-il, que veux tu, mon......bon ! ....moi ! ze n'aime pas "dé mé vanter."

*
* *

R...... va passer tous les dimanches chez son oncle, qui habite la campagne.

L'autre jour, à diner, l'oncle est frappé d'une attaque d'apoplexie

Il meurt.

R. est dans le désespoir :

—Oh ! c'est désolent, dit-il... moi qui avais pris un billet d'aller et retour.

*
* *

La scène se passe chez un de nos grands éditeurs de musique, M. P... ......a amené sa nièce pour choisir des romances.

—Seulement, lui dit-il, faites moi donc le plaisir de ne pas prendre de ces niaiseries qui ne veulent rien dire. Tenez, par exemple celle là : "Oiseau frivole !" Vous savez bien. ma nièce, que l'oiseau frit ne vole pas.

* *

—Un mot historique et héroïque.

Louis XV passait la revue des gardes à cheval, peu de temps après la paix avec l'Angleterre. Remarquant un garde dont le visage était marqué d'une effrayante balafre, le roi dit avec orgueil à mylord Stairs, ambassadeur d'Angleterre :

—Mylord, que pensez-vous des soldats qui survivent à de pareilles blessures ?

—Sire, répondit le diplomate, que pense Votre Majesté de ceux qui les ont faites ?

Le garde sortit des rangs et dit en présentant les armes :

—Ceux-là sont morts !

*
* *

—C'était au dernier diner de Victor Hugo.

Un jeune poète, invité pour la première fois, s'étonne au dessert, de ne pas voir servir le fromage.

Ces poètes ! ..

Il en fait tout bas l'observation à son voisin, qui lui répond sur le même ton :

—Jamais de fromage ici...à cause des vers !

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session pour obtenir la passation d'un acte pour incorporer une compagnie qui sera appelée "La Compagnie du chemin de fer Sud Est" avec pouvoir de construire et maintenir une ligne de chemin de fer partant de Winnipeg et se dirigeant au Sud Est vers un point au Sud Ouest ou près d'un point Sud Ouest du Lac des Bois avec pouvoir de bâtir et exploiter des navires ou toute espèce de vaisseaux sur le dit Lac et ses tributaires.

Wm. McDOUGALL.
Solliciteur pour les Petitionaires

2 Dec —m

JOSEPH CAUCHON

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la [L.S.] Grande Bretagne et d'Irlande. Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le vingt-deuxième jour de Novembre courant et à chacun de vous.

SALUT ;

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le vingt-deuxième jour du mois de Novembre courant auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous de vous trouver avec nous, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, en notre Ville de Winnipeg, Lundi le seizième jour du mois de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI. Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc.

En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le dix septième jour de Novembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt et de Notre Règne la quarante-quatrième.

Par Ordre

M. A. GIRARD,
Secrétaire Provincial

5f—26.

BILLS PRIVÉS.

AVIS.

Nulle demande de Bill Privé (Règle 48) ne sera reçue par la Chambre après

Mardi, le 21e jour de décembre prochain,

Ni aucun Bill Prive ne devra être présenté à la Chambre après

Samedi, le 25e jour de décembre.

THOS. SPENCE,
Greffier de l'Assemlée Legislative.

Winnipeg, 19 novembre 1880. 25

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour incorpore, une compagnie qui sera appelée "La compagnie des aqueducs de la ville de Winnipeg," aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

ROSS & KILLAM,
Solliciteurs pour les Requerants.

Winnipeg, 19 novembre 1880. 25—4f

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Legislature Provinciale pour un acte amendant l'acte passé dans la 43e année du règne de Sa Majesté, chapitre 35 et intitule : "Un acte pour incorporer la Compagnie de Lumière Electrique et au Gaz de Manitoba"

Date à Winnipeg ce 19e jour de novembre 1880.

A. C. KILLAM.
Solliciteur pour les Requérants

25—4f

Annonces Nouvelles

Perdu ou vole.

Il y a environ trois semaines, un petit épagneul brun, à poil frise (Spaniel pup), âgé d'environ deux mois Une récompense libérale est offerte pour son recouvrement et toute personne l'ayant en sa possession après cet avis sera poursuivie

A S MALLOCH

Legislature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et réglements relatifs aux avis qui doivent être donnés au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilége ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, sont notifiees qu'en vertu des reglements de l'Assemblée Legislative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues de donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de déposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression en la traduction, à part les frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.

19 Novembre, 1880

Avis public.

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un Acte pour incorporer une compagnie qui sera appelee "La Compagnie des Aqueducs de Winnipeg" aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

BAIN & BLANCHARD.
Solliciteurs pour les Requérants.

Winnipeg 17 nov. 1880—4s—25.

Avis Public

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour incorporer une Compagnie qui sera appelée : "La compagnie de chauffage de Winnipeg," aux fins de construire et distribuer par les maisons de la ville de Winnipeg de l'eau chaude, de la vapeur ou de l'air afin de chauffer

BAIN & BLANCHARD.
Solliciteurs pour les Requerants

Winnipeg 17 nov. 1880—4s—25

Avis Public

Est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte pour incorporer "la Compagnie du Chemin de fer du fleuve La Paix," avec pouvoir de construire une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la Rivière au Lait ou sur la Rivière du Ventre dans les Territoires du Nord-Ouest, et se dirigeant vers le nord jusqu'au fleuve La Paix, avec pouvoir de posseder, construire et exploiter les cours d'eau et les baies sur les rivières qui se trouvent sur ce parcours.

BROWN & WELLS,
Solliciteurs pour les Requerants.

11 nov—j10 dec.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par l'Honorable J. Norquay, l'Honorable C. P. Brown, E. P. Leacock, D L. McDougall, W. Osborne Smith, W. Ramsay, W. N Hood, W. Standish Lowe et Asa Westover, à la Legislature Provinciale de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte d'incorporation leur permettant de construire et exploiter une ligne de chemin de fer qui sera appelee "Le Chemin de fer de Winnipeg, Morris et West Lynne," à partir de Winnipeg à West Lynne avec embranchements et lignes d'eperon, et d'equerre, exproprier et tenir telles terres et propriétés qui seront necessaires à la construction et à l'entretien des dites lignes et embranchements.

J. A. M. AIKINS,
Solliciteurs pour les Requerants.

17 nov—1m—25

En fourriere.

Depuis juin dernier, un bœuf de 5 ou 6 ans, gris fer, avec tache blanche sous le ventre.

Depuis le 6 décembre, un taureau rouge et blanc, d'environ un an.

Les animaux seront vendus à 8 jours de date du dernier avis, s'ils ne sont auparavant reclamés par les proprietaires qui devront payer les frais encousus.

PIERRE GLADU, St. Vital

AVIS.

Est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session par la Compagnie du Pont de l'Assiniboine pour obtenir un amendement à sa charte par un Acte lui donnant le pouvoir de construire, entretenir et exploiter un pont pour le trafic ordinaire et les passagers sur la Rivière-Rouge, lequel sera construit de quelque endroit dans les limites de la cité de Winnipeg à un point vis-à-vis sur l'autre côté de la rivière, avec droit de percevoir des peages sur le dit pont pour le trafic du transport ordinaire des voitures et des passagers à des taux n'excédant pas les suivants, savoir :

Piétons, aller ou retour, deux cents ;

Cavalier avec cheval ou mule, aller ou retour, six cents :

Animaux libres, par tête, excepté les moutons, les cochons et les poulains du printemps qui suivent leur mère, aller ou retour, cinq cents ;

Moutons et cochons, par tête, aller ou retour, deux cents ;

Charrette, carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autre vehicule traine par un seul animal, aller ou retour, douze cents et demi ;

Charrette, carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autre vehicule trainee par deux animaux, aller ou retour, vingt-cinq cents.

Les peages ci-dessus comprendront la charge *bona fide* de chaque vehicule.

La hauteur des arches du pont ne sera pas au dessous de dix-huit pieds au-dessus des eaux basses ; les intervalles entre les culees ou piliers ne sera pas au-dessous de cent pieds.

Un pont tournant sera construit sur le dit pont de maniere à permettre lorsqu'il sera ouvert un passage de pas moins de quatre-vingt pieds.

Les plans et dessins du dit pont ainsi que de la section tournante ou à pivot seront soumis à l'approbation du Gouverneur-General en Conseil.

BAIN, BLANCHARD & McCOLL.
Solliciteurs des Requerants.

Winnipeg, ce 8 novembre 1880. 2m

Avis Public

Est par le présent donné que la Compagnie du Chemin de fer de Colonisation Sud-Ouest de Manitoba (*Manitoba South Western Colonization Company*) s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour en obtenir tel amendement à sa Charte d'Incorporation qui lui donne le pouvoir de construire une ligne de chemin de fer entre le quarante-neuvième et le cinquante unieme parallèle de latitude septentrionale, à partir des terrains houillers de la Rivière Souris jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

DAVID YOUNG.
Secrétaire.

11 nov—j 10 déc.

Avis

Est par le présent donne que l'on s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Westbourne et Nord-Ouest dans le but de construire et exploiter une voie ferree depuis Portage la Prairie, en la province du Manitoba, croisant le chemin de fer Canadien du Pacifique à quelque endroit entre les rangs cinq et neuf, ouest, et courant dans une direction nord-ouest jusqu'à un point à ou près des fourches de la Saskatchewan.

J. A. M AIKINS,
Solliciteurs pour les requérants.

17 nov—2m—25

Depuis ce jour jusqu'a la fin de 1881

Une Piastre !!

Le *Mail* (Toronto) est au premier rang des journaux et depasse ses rivaux. Le mieux ecrit, le mieux informé et le plus influent des journaux canadiens, il fait honneur à l'esprit d'entreprise de nos compatriotes. (*Brampton Conservator.*)

Le "Mail" Hebdomadaire.

Le meilleur marché et le premier en Amérique. Il nous reste des *Annuaires* dont la valeur est plus grande qu'aucun manuel agricole de trois piastres d'abonnement. Nous enverrons un *Annuaire* à tout abonne, tant qu'il nous en restera.

Nous ferons plus !

Nous enverrons *gratis* à chaque abonné du *Mail* hebdomadaire de 1881 un *Annuaire* de 1881 en voie de préparation.

Ainsi les abonnes nouveaux recevront
Le Mail hebdomadaire pour 15 mois,
L'annuaire agricole de 1880,
L'annuaire agricole de 1881,

Le tout pour UNE PIASTRE !

S'adresser
THE "MAIL,"
Toronto

jne—25

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieur à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres | ENSEIGNE DE LA SCIE ROUGE GRANDE RUE, WINNIPEG | Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Belts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Pieges,
Huiles,	Fil de laiton
Térebentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colets à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poêles de cuisine,	Poêles de salon,
Poêles,	Poêles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments aratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualite, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons. Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 la

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie qui sont desireux de se guérir devraient avec les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU DR. KISNER'S. Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGE et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous enverrons Gratis, port payé, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent sur à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres ront produite. Si votre vie vaut la peine être sauvée, ne negligez pas de faire l'essai ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.25 expédiée n'importe quelle partie des Etats-Unis et Canada par la malle sur reçu du prix ci mentionné.

ASH & ROBBINS,

360 Rue Fulton, Brooklyn N.Y.

12 fev. 1879. 1an

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

—(o)—

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

—o—

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

la

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS"

LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.

l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de Bourgogne, et mêlés avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités electriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac, sont sans pareilles pour les femmes nerveuses, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Preparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

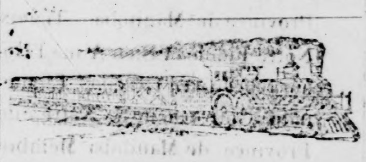

Chemin de fer Pacifique Canadien.

—o—

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Ar. Lac Travers.
Ex quotidien.		8am	10:45 am	
Accom. quotidien excepté dimanche	8am	9:15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepté dimanche		11:30am.	3:45pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4:00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem.	2:3 pm		8:15pm	7:10pm

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, *via* Breckenridge arrivent à St Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi, l'Exprès *via* Fergus Falls à 4 45 hrs de l'avant midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12.30 ou midi et demi ; le train mixte *via* Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.

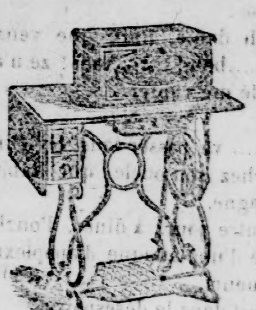

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine à coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considerables que n'importe quelle autre machine, et le prix en reduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait au même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

—

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage, conditions liberales, circulaires, etc., s'adresser :

775 BROADWAY, NEW YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES, D'ASSURANCES, de Prêt et d'Emprunt.

—o—

A. A. C. LaRiviere — Alex. Kittson

ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui desirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétes dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'execution des demandes de Patente de terre d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifient le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S OINTMENT

Ses Propriétés de Guérisen sont connus dans le Monde entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec, il guérit le MAL de GORGE, Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAY'S PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Aussi toute contrefaçon dans les Possessions Anglaise de l'Amerique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface, 16 Oct. 1879. 1 a